REPUBLIQUE FRANÇAISE NOUVELLE CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 27 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
21/05/2025

DATE D'AFFICHAGE
21/05/2025

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY
M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE
Mme Françoise SUVE
M. Marc ZEISEL
Mme Pascale SERVENT
M. Michel FONGUE
Mme Janine BAJON
Mme Isabelle LAFLEUR
Mme Cindy PRALONG
Mme Naïa WATEOU
Mme Valérie LAROQUE
M. Christophe DELESSERT
M. Alexandre MACHFUL
Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Christophe DELIERE
M. Michel DESMEUZES
M. Claude CHARLOT
M. Patrick SAKOUMORI
Mme Christiane SARIDJAN
M. Emmanuel BERART
M. Eric MELTESALE
M. Bernard LAVANDIER
M. Jonas TAOFIFENUA

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 48
(18 procurations)

M. Makaokio FIHIPALAI
Mme Magali MANUOHALALO
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Joseph BOANEMOA
Mme Laurie HUMUNI
Mme Vaimoe ALBANESE
M. Nicolas BRIGNONE
M. Philippe BLAISE
M. Luc BRUN
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Stéphanie PAIMAN
M. Bruno CAPY
M. Marc LE LEIZOUR
Mme Kimberley BARONI
Mme Laurène CASSAGNE
Mme Christine BELLET
M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Liliane CONDOUMY
Mme Muriel GERMAIN
M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Veylma FALAEO
Mme Christine LE SAINT
Mme Jeanne POELLABAUER

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-702
relative aux décisions prises par le Maire par voie de délégation du conseil municipal
pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 27 mai 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et L.122-21,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/995 du 26 mai 2020 modifiée portant délégation de pouvoir au Maire de certaines attributions du conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/54 du 21 mai 2025,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1er /

Le conseil municipal prend acte du fait que le maire a rendu compte des décisions prises par voie de délégation, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250527-9161-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 2 juin 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 MAI 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 2 juin 2025

Le secrétaire de séance,

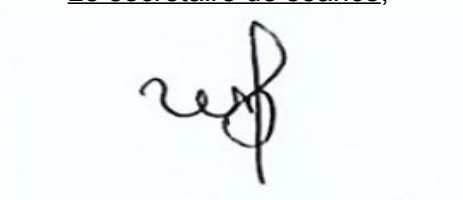

Monsieur Warren NAXUE

Le Maire,

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD 1
- DF (dont TPS) 2
- MISE EN LIGNE 1